



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2026071
Déploiement et mise en production des sites internet
institutionnels – Groupement de Commande –
Convention constitutive entre l'EPCI et les communes
membres**

Séance du 16 Septembre 2026

Le 1^{er} Juillet 2026, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire.

Présents : M GAUDRAT Didier, M DELIGEARD Arnaud, Mme LEBRE Amélia, M VIGNE Olivier, M DESBOUIS Serge, M DABLEMONT Guy, Mme QUESNOT Michèle, Mme CHOPIN Christine, M MONNET Jérôme, M PLAZA Kevin, Mme SOUFFERANT Anne-Laure, M PISSOCHET France, Mme FATAH Sandrine

Absents : Mme DEGIRAL Laurence, Mme BILLAUD Alicia.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme BILLAUD Alicia.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme LEBRE Amélia, Mme BILLAUD Alicia donne pouvoir à M PLAZA Kevin.

Secrétaire de séance : Mme QUESNOT Michèle.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 03 Septembre 2026

Date d'affichage de la convocation : 03 Septembre 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

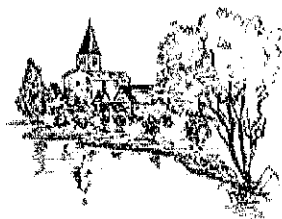
Vu le Code de la Commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-7 relatifs aux groupements de commande,

Vu le besoin de déploiement et de la mise en productions des sites internet institutionnels de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et des communes membres de l'EPCI,
Vu l'intérêt de la mutualisation des achats pour permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des prix plus compétitifs,

Considérant la nécessité d'adopter une convention constitutive d'un groupement de commande relatif au déploiement et de la mise en productions des sites internet institutionnels,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre la Communauté de communes et ses communes membres,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre d'un projet global de refonte des sites internet des communes du territoire communautaire et de la Communauté de communes



Entr'Allier Besbre et Loire, il a été convenu entre les Communes et l'EPCI de rationaliser les coûts relatifs aux prestations d'hébergement, de maintenance technique, de maintenance et d'assistance relatives aux sites internet communaux.

Pour les sites internet des communes et de la Communauté de communes, cela concerne les prestations suivantes :- hébergement du site internet,

- maintenance technique, corrective, évolutive et préventive,
- maintenance applicative,
- sécurité, sauvegarde et de disponibilité du site,
- assistance technique et fonctionnelle.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de constituer un groupement de commande dont le coordonnateur est la Communauté de communes. A ce titre, l'EPCI assurera la procédure de passation du marché public.

Il prendra également en charge les prestations liées à l'objet du présent groupement de commande.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de communes et ses communes membres, afin de réaliser des économies d'échelle sur le déploiement et la mise en productions des sites internet institutionnels de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et des communes membres de l'EPCI, listées dans le projet de convention de groupement de commandes annexé,
- d'adopter le projet de convention de groupement de commandes annexé,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à notifier la présente délibération à la Communauté de communes et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme
Le Maire
Didier GAUDRAT**

